Réponse aux courriels retard intempéries

SNI

De: FRANCOIS BARETTA Beatrice (CNH Industrial) <beatrice.francois-baretta@cnhind.com>
Envoyé: mardi 13 mars 2018 18:16
À: SNI; cefptbly@wanadoo.fr
Cc: 'FO'; 'CGT'; GRILLO LEONARDO (CNH Industrial); BERNARDINI Luc (CNH Industrial)
Objet: RE: retard du 1er mars suite aux intempéries

Monsieur,

Nous vous confirmons, en effet, (et nous pensons l'avons montré) que le dialogue doit rester la clé de voute des relations sociales de FPT.

Pour ce qui plus particulièrement de l' évènement exceptionnel du 1er mars, nous avons étudié la situation sachant que cet évènement sera pris en considération sur la paye d'avril.

Sachant d'une part que la très grande majorité des salarié.es, qui étaient prévenus depuis le début de semaine de cette intempérie, sont arrivés à l'heure et
d'autre part, que les faits ne sont pas du ressort de l'employeur nous ne prévoyons pas le paiement des heures non travaillées.

Cette mesure, toute à fait exceptionnelle est déjà appliquée lorsque le Bus (mis en place par l'employeur) est en retard.

Par contre nous n'avons pas traité ces retards dans le cadre du process retard (pas de lettre de sensibilisation) et , nous avons donné aux managers toute liberté pour s'organiser au cas par cas avec les salarié.es concernés pour couvrir cette absence avec les heures disponibles (recup, heure de tradition...)

Nous restons bien sûr à votre écoute.

Cordialement,

A brand of CNH Industrial
Béatrice François Baretta
Human Resources Manager

FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE S.A.S.

Sites : Bourbon Lancy et Garchizy
Avenue Puzenat, 71140 Bourbon Lancy, France
Tel: +33 3 85 89 40 25